



REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail

ASSEMBLEE NATIONALE
9^{ème} Législature

LE PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

MARCHE DE FOURNITURES

PROCES VERBAL DE CONSTATATION D'INSUFFISANCE DE PLIS

***Demande de Renseignements et de Prix N° 004-
24/AN/PT/SGA/PRMP/A-PRMP/S-PRMP du 05/06/2024***

Objet de la Demande de Renseignements et de Prix :

Acquisition de jackets au profit des journalistes et techniciens de la télévision et radio hémicycle.

Source de financement : *Budget Assemblée nationale*

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 62.9.9

Commencé le 18/06/2024

Achévé le 18/06/2024

JUIN 2024

1

PROCES VERBAL DE CONSTATATION D'INSUFFISANCE DE PLIS

Objet : Dossier de demande de renseignements et de prix n° 004-24/AN/PT/SGA/PRMP/A-PRMP/S-PRMP du 05/06/2024 relatif à l'acquisition de jackets au profit des journalistes et techniciens de la télévision et radio hémicycle.

Mode de passation : Demande de Renseignements et de Prix

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi dix-huit juin à dix heures trente minutes, dans la salle de dépouillement de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale, située au 1er étage du bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD à Porto-Novo, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à la recevabilité et à l'ouverture des plis relatifs au marché cité en objet.

Ce dossier d'appel à concurrence a fait l'objet d'une publication sur le site web de l'Assemblée nationale et sur les tableaux d'affichage au niveau du Secrétariat Général Administratif, du Palais des Gouverneurs et du siège de la Direction de la Cellule d'Audit Interne à Djassin. La date limite de remise des plis était fixée au mardi dix-huit juin à dix heures précises.

Ce dossier d'appel à concurrence a été validé par la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'Assemblée nationale suivant le procès-verbal n° 052-06/AN/CCMP-AN/2024 du 04 juin deux mille vingt-quatre.

Ont pris part à cette séance conformément à la décision n° 2024-037/AN/PT/SGA/PRMP du 19 avril 2024 :

Coordonnateur : Sylviane **DOMINGO**, Secrétaire Particulière du Secrétaire général administratif, représentante du Coordonnateur (SP-SGA/rep Coordonnateur) ;

Président : Damien Fagnon **DEDEWANOU**, Personne responsable des marchés publics (PRMP) ;

Rapporteur : A. Farlone Christèle **HUEGOUNOU**, Assistante PRMP (Assist-PRMP);

Secrétaire : Lionel M. **VLAVONOU**, Secrétaire PRMP (S/PRMP).

Membres :

- Innocentia **ALLADAGBE**, Cheffe du Service de la Télévision Hémicycle (C/STH) ;
- Malick **SACCA TAMOU**, Assistant du Premier Questeur (Assist-1er Q) ;
- Evariste **AÏWANOU**, Assistant du Deuxième Questeur (Assist-2° Q) ;
- Rosette **DEDEWANOU**, Secrétaire du Directeur de la Questure, représentante du Directeur de la Questure (Représentante/DQ) ;
- Victoire **FATOKOUN**, Secrétaire de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics, représentante de la Cheffe de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (SA-Représentante CCMP).



- Virginie **GANGBADJO**, Cheffe du Service du Patrimoine Non Financier et de l'Entretien (C/SPNFE) ;
- Hyacinthe **AGBO-PANZO**, Chef Adjoint du Service Technique de la Radio et de la Télévision Hémicycle (CA/STRTH) ;
- Sagui **KOUSSERE**, Chef du Service de la Radio Hémicycle (C/SRH) ;
- Ginette **AHOUANSON**, Agent au Secrétariat de la PRMP.

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
ASSEMBLEE NATIONALE	DEDEWANOU Fagnon Damien	Personne responsable des marchés publics (PRMP)	<i>Voix délibérative</i>
	HUEGOUNOU Farlone	Assistante-PRMP (Assist-PRMP)	<i>Voix délibérative</i>
	VLAVONOU M. Lionel	Secrétaire-PRMP (S/PRMP)	<i>Voix délibérative</i>
	DOMINGO Sylviane	Secrétaire Particulière du Secrétaire général administratif, représentante du Coordonnateur (Rep-SGA)	<i>Voix délibérative</i>
	SACCA TAMOU Malick	Assistant du Premier Questeur (Assist-1er Q)	<i>Voix délibérative</i>
	AÏWANOU Evariste	Assistant du Deuxième Questeur (Assist-2° Q)	<i>Voix délibérative</i>
	ALLADAGBE Innocentia	Cheffe du Service de la Télévision Hémicycle (C/STH)	<i>Voix délibérative</i>
	GANGBADJO Virginie	Cheffe du Service du Patrimoine Non Financier et de l'Entretien (C/SPNFE)	<i>Voix délibérative</i>
	FATOKOUN Victoire	Secrétaire de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics, représentante de la Cheffe de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (SA- Représentante CCMP)	<i>Voix délibérative</i>
	AGBO-PANZO Hyacinthe	Chef Adjoint du Service Technique de la Radio et de la Télévision Hémicycle (CA/STRTH) ;	<i>Voix délibérative</i>
	KOUSSERE Sagui	Chef du Service de la Radio Hémicycle (C/SRH)	<i>Voix délibérative</i>
	DEDEWANOU Rosette	Secrétaire du Directeur de la Questure, représentante du Directeur de la Questure (Représentante/DQ)	<i>Voix délibérative</i>
	AHOUANSON Ginette	Agent au Secrétariat de la PRMP (Cadre/PRMP)	<i>Voix délibérative</i>

Les fournitures sont réparties en lot unique.

Aux date et heure limites des dépôts des plis, trois (03) candidats ont retiré le dossier et un (01) soumissionnaire a déposé son pli dans le délai requis.

Après avoir vérifié la présence des membres du COE, le Président du Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a ouvert la séance par la lecture du nom du seul soumissionnaire dont le pli a été réceptionné et enregistré dans le registre des offres.

mf
G 3 PV K ✓

Il s'agit de :

Numéro d'ordre	Soumissionnaire	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine	Obs
1.	ETS OLAYINKA MULTI-SERVICES	18/06/2024 à 08h 06 mn	ARINLOYE José Christian Tel : 97 89 04 15	BENIN	RAS

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 14 de la décision n° 2020-080/AN/PT du 08 juin 2022 qui stipule que : « en ce qui concerne la passation des marchés par la procédure de demande de renseignements et de prix lorsqu'un minimum de trois (03) plis n'est pas obtenu à la suite d'un premier avis de consultation publié, un délai maximum de trois (03) jours ouvrables est ouvert à partir de la date de publication du nouvel avis d'appel public à candidatures de marchés publics au terme duquel il est procédé à l'analyse des offres, quel que soit le nombre de plis reçus », il a été recommandé à la PRMP de remettre le seul pli reçu au porteur d'une part et de procéder à la relance d'un nouvel avis de Demande de Renseignements et de Prix d'autre part.

Le Président a clôturé la séance à onze heures.

La liste de présence à cette séance est en annexe.

Fait à Porto-Novo, le mardi 18 juin 2024

Ont signé :

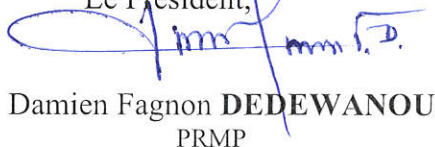
Coordonnateur



Sylviane **DOMINGO**

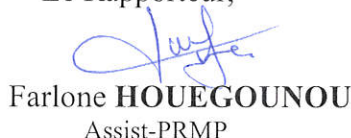
SP-SGA /rep-SGA

Le Président,



Damien Fagnon **DEDEWANOU**
PRMP

Le Rapporteur,




Farlone **HOUÉGOUNOU**
Assist-PRMP

Le Secrétaire,



Lionel **VLAVONOU**
S-PRMP

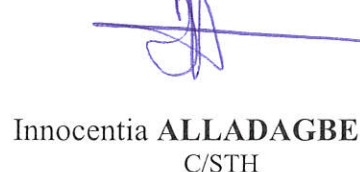
Membres,



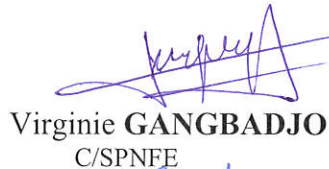
Malick **SACCA TAMOU**
Assist-1^{er} Q



Evariste **AÏWANOU**
Assist-2^e Q



Innocentia **ALLADAGBE**
C/STH



Virginie **GANGBADJO**
C/SPNFE



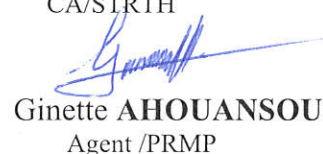
Rosette **DEDEWANOU**
Représentante/DQ



Hyacinthe **AGBO-PANZO**
CA/STRTH



Sagui **KOUSSERE**
C/SRH



Ginette **AHOUANSOU**
Agent /PRMP

L'organe de contrôle,



Victoire **FATOKOUN**
Représentante/CCMP